

Directives pour le financement mpox

Version 2.0

ADMINISTRATION DES DOCUMENTS

Numéro de version	PROCESSUS D'APPROBATION	DATE
1.0	Document préparé par : le groupe de travail sur le financement des livraisons de vaccins contre le mpox(conception et examen du financement, sécurité sanitaire mondiale, équipe en charge des livraisons de vaccins contre la Covid-19)	Août / septembre 2024
	Document examiné et approuvé par : l'équipe de direction en charge de le mpox	Entrée en vigueur à compter du : 12 septembre 2024
2.0	Document préparé par : le groupe de travail sur le financement des livraisons de vaccins contre le mpox(conception et examen du financement, sécurité sanitaire mondiale, équipe en charge des livraisons de vaccins contre la Covid-19)	Octobre / novembre 2024
	Document examiné par : l'équipe de direction en charge de le mpox	12 novembre 2024
	Document approuvé par : Sania	

Sommaire

Contexte et description de mpox.....	3
Public cible	3
Principes directeurs.....	3
Soutien de Gavi	4
Accès aux vaccins	4
Accès au financement des livraisons	5
Dépenses éligibles	6
Processus de demande auprès de Gavi.....	9
FAQ.....	11
Annexe 1 – Pays éligibles à la reprogrammation des subventions accordées au titre du CDS de Gavi	12

Contexte et description de mpox

Le 13 août 2024, le Centre africain de contrôle et de prévention des Maladies (CDC Afrique) a déclaré le mpox comme étant une Urgence de santé publique de sécurité continentale (USPSC) en Afrique¹ et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré l'état d'Urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) pour le mpox le 14 août 2024². Le 15 août 2024,³ Gavi a également accordé certaines flexibilités pour cette situation d'urgence conformément à sa Politique en matière de fragilité, des urgences et des réfugiés (FED, pour *Fragilities, Emergencies and Displaced Populations*).

L'objectif des présentes directives vise à décrire le soutien de Gavi aux pays dans leur riposte à l'épidémie de variole simienne, en particulier les détails sur les voies de financement et les processus de demande de soutien aux livraisons de vaccins contre le mpox, ainsi que l'éligibilité des pays et les dépenses éligibles pour les programmes de financement des livraisons de vaccins contre le mpox.

Public cible

Ces directives sont destinées aux responsables des programmes de vaccination, aux partenaires de l'Alliance, aux équipes pays du Secrétariat de Gavi et à d'autres parties prenantes, notamment les organisations de la société civile (OSC) qui soutiennent la riposte à l'épidémie de mpox et les livraisons de vaccins contre le mpox.

Principes directeurs

- Les vaccins, le financement et les programmes doivent répondre aux besoins des pays et démontrer leur capacité à absorber les fonds.
- Les stratégies des pays pour une vaccination rapide, ciblée et efficace des populations prioritaires doivent s'aligner sur les orientations normatives disponibles de l'OMS et de CDC Afrique.
- Le financement doit être complémentaire et ne pas supplanter le soutien provenant de ressources nationales ou d'autres donateurs ou partenaires.

¹ <https://africacdc.org/news-item/africa-cdc-declares-mpox-a-public-health-emergency-of-continental-security-mobilizing-resources-across-the-continent/>

² <https://www.who.int/news/item/14-08-2024-who-director-general-declares-mpox-outbreak-a-public-health-emergency-of-international-concern>

³ <https://www.gavi.org/news/media-room/gavi-statement-mpox-emergency-africa>

- Les activités financées doivent être conformes aux orientations de Gavi relatives aux dépenses/activités éligibles et non éligibles énumérées ci-après.
- Des programmes tenant compte de l'égalité en matière de genre et de l'équité pour une distribution efficace et équitable des doses de vaccins ont permis de financer des doses pour les populations qui en ont le plus besoin.
- Le financement sera accordé de manière rapide et responsable, en tenant compte de la diversité des besoins des pays.
- L'ensemble des partenaires nationaux devraient être impliqués dans la conception et la mise en œuvre de ce financement de la riposte, notamment les organisations non gouvernementales internationales (ONGi), les OSC et d'autres partenaires locaux en fonction de leurs avantages comparatifs.

Soutien de Gavi

Accès aux vaccins

Gavi a obtenu 500 000 doses de vaccins MVA-BN (Modified Vaccinia Ankara – Bavarian Nordic)⁴ dans le cadre d'un accord d'achat anticipé (APA, pour *Advance Purchase Agreement*). Les dons de doses de vaccins contre le mpox sont également facilités sur demande. Les allocations de doses de vaccins contre le mpox, y compris les doses dans le cadre de l'APA de Gavi et les doses facilitées par Gavi au titre des dons, sont approuvées par les directeurs des CDC Afrique, de la CEPI, de Gavi, de l'UNICEF et de l'OMS à la suite d'une recommandation du Comité technique d'examen, convoqué par l'équipe en charge du soutien à la gestion de l'incidence de le mpox au niveau du continent dirigée conjointement par CDC Afrique et l'OMS/le bureau régional de l'OMS pour l'Afrique (AFRO).

Il existe d'autres sources d'approvisionnement en vaccins que celles facilitées par Gavi, notamment les vaccins achetés par le biais de l'appel d'offres d'urgence de l'UNICEF, les doses données par l'intermédiaire de CDC Afrique et celles provenant de dons bilatéraux.

⁴ À la date de cette publication.

Accès au financement des livraisons

Il existe deux voies pour obtenir un soutien au financement des livraisons de vaccins contre le mpox:

Reprogrammation de la subvention existante de Soutien aux livraisons de vaccins contre la COVID-19 (CDS)	Financement des livraisons de vaccins contre la mpox par Gavi
Champ d'application • Activités liées à la préparation / à l'état de préparation à la vaccination contre la variole simienne, aux livraisons des vaccins contre la variole simienne, à la protection de la vaccination systématique et à la protection du personnel de santé • Orientations de Gavi sur les activités éligibles et non éligibles Plafond du financement • Jusqu'à 5 M. USD / 20 % de la valeur de la subvention du CDS* Éligibilité • Pays éligibles à Gavi sur le continent africain qui ont des cas suspects/confirmés de mpox *Sauf approbation exceptionnelle. Remarque: la reprogrammation du RSS ne fait pas partie de la réponse à l'épidémie de mpox	Champ d'application • Soutien aux livraisons de vaccins contre la variole simienne – axé sur la vaccination rapide et efficace des populations ciblées • Orientations de Gavi sur les activités éligibles et non éligibles • Décaissements liés à l'allocation des doses Plafond du financement • 7 USD par dose Éligibilité • Pays éligibles à Gavi sur le continent africain qui reçoivent des doses dans le cadre des APA de Gavi ou des doses au titre des dons facilitées par Gavi
• Les pays éligibles qui ont reçu une allocation de vaccins contre le mpox de la part du Comité d'examen technique devraient programmer leur soutien aux livraisons de vaccins contre le mpox et tout besoin de financement ultérieur peut être complété par une reprogrammation du CDS • Dans les pays qui ne disposent pas d'une allocation de vaccins contre le mpox, la reprogrammation du CDS sera la source pour le soutien à la préparation et aux livraisons de vaccins contre le mpox.	

Éligibilité à la reprogrammation

Les pays éligibles à Gavi⁵ sur le continent africain qui ont signalé un cas suspect ou confirmé de variole simienne depuis janvier 2024 sont éligibles à la reprogrammation. Tous les pays éligibles pourraient ne pas être en mesure de reprogrammer leur financement du Soutien aux livraisons de vaccins contre la Covid-19 (CDS) en faveur de le mpox, compte tenu de priorités concurrentes – et la faisabilité devra faire l'objet de discussions entre les pays et les Responsables pays à Gavi.

Éligibilité au nouveau financement des livraisons de vaccins contre le mpox par Gavi

Pour être éligible au financement des livraisons de vaccins contre le mpox par Gavi, un pays doit répondre à ces trois critères :

⁵ Limités aux principaux pays éligibles de Gavi. Les pays à revenu intermédiaire de Gavi ne sont pas éligibles à ce soutien

- Être un pays éligible à Gavi⁵ sur le continent africain qui a signalé un cas suspect ou confirmé de variole simienne depuis janvier 2024.
- Disposer d'un plan de vaccination contre le mpox et/ou d'un Plan national de préparation et de riposte (version provisoire ou version approuvée à la fois par l'équipe en charge du soutien à la gestion de l'incidence de le mpox (IMST, pour *Incidence Management Support Team*) au niveau du continent et par le Comité d'examen technique).
- Le pays a reçu et confirmé l'acceptation d'une allocation de doses facilitées par Gavi (doses dans le cadre des APA ou doses facilitées par Gavi au titre des dons).

Pour l'allocation du financement des livraisons de vaccins contre le mpox, Gavi fournira jusqu'à sept dollars US maximum par dose facilitée par Gavi, et les doses qui sont allouées par le Comité d'examen technique (approuvées par CDC Afrique, la CEPI, l'UNICEF et l'OMS), ou une somme forfaitaire de 75 000 dollars US, le montant le plus élevé étant retenu.

Dépenses éligibles

Cette section décrit les types d'activités et de dépenses que Gavi soutiendra et ne soutiendra pas dans le cadre de la riposte à l'épidémie actuelle de variole simienne. Ce qui suit s'appuie sur l'expérience et les antécédents de Gavi dans le cadre de ripostes à d'autres événements de santé publique, à la COVID-19, aux cas d'utilisation autorisée du Fonds de première riposte (FRF, pour *First Response Fund*) de Gavi et aux Directives relatives au financement des programmes existantes de Gavi.

Il convient de noter que les pays qui sont éligibles à un soutien pour le financement des livraisons de vaccins contre le mpox sont éligibles à reprogrammer ultérieurement le financement du CDS, si un soutien financier supplémentaire est nécessaire en plus de l'allocation du financement des livraisons de vaccins contre le mpox (*veuillez suivre le processus décrit dans la voie 2 ci-dessous*). Ce financement devrait être complémentaire au financement prévu pour les livraisons de vaccins contre le mpox et conforme aux activités éligibles décrites ci-dessous.

i. Dépenses éligibles pour les voies de financement de la reprogrammation du CDS et des livraisons de vaccins contre le mpox par Gavi

Activités liées aux vaccins et à la vaccination

- Financement de la mise en œuvre du plan de vaccination contre le mpox (plans par pays, en se concentrant sur la population cible) ;
- Affinement des plans de vaccination contre le mpox (conformément aux normes et orientations de l'OMS, du SAGE, de CDC Afrique, ou d'autres normes et orientations) ;

- Constitution et soutien aux mécanismes de coordination et opérationnels dans les pays (aux niveaux national et infranational), ainsi qu'aux activités de coordination régulières ;
- Infrastructures ciblées de systèmes d'information pour la gestion de la logistique, de systèmes d'information pour la gestion sanitaire, de santé numérique et de données pour soutenir la riposte à l'épidémie de le mpox, recueillir des données sur la vaccination et l'innocuité des vaccins, assurer la surveillance, et à des fins d'établissement de rapports, de responsabilisation et d'analyse ;
- Demande de vaccination, mobilisation sociale, communication des risques, engagement communautaire et de la société civile et activités de plaidoyer connexes ;
- Dépenses de surveillance ciblée liées aux vaccins ;
- Soutien à la main-d'œuvre de pointe (y compris des paiements incitatifs ciblés liés à la riposte à l'épidémie dans le cadre de la vaccination contre le mpox, soutien au leadership et à la coordination), à la capacité / à la responsabilisation ou à la montée en compétences de la main-d'œuvre actuelle.
- Conception, mise en œuvre et suivi des politiques de protection, des pratiques et des mesures de responsabilisation pour lutter contre les violences basées sur le genre ainsi que l'exploitation et les abus sexuels, afin de veiller à la sécurité des utilisateurs et des prestataires.

Veuillez noter qu'une fois qu'un pays reçoit un soutien financier de Gavi, ces fonds peuvent être utilisés pour soutenir toutes les activités éligibles énumérées ci-dessus pour tous les vaccins contre le mpox achetés dans le pays (c'est-à-dire que l'utilisation des fonds ne se limite pas aux doses facilitées par Gavi uniquement).

ii. Activités supplémentaires éligibles à la reprogrammation du CDS uniquement

Activités liées à la préparation et à l'état de préparation

Alors que le financement des livraisons de vaccins contre le mpox de Gavi est uniquement axé sur la vaccination rapide et efficace des populations cibles, les fonds reprogrammés de Gavi peuvent être orientés vers un ensemble plus large d'activités de riposte à le mpox. Il est important de noter qu'il s'agit notamment des activités de vaccination liées à la préparation et à l'état de préparation qui doivent avoir lieu avant l'allocation des doses et le début de la vaccination, telles que l'élaboration de plans (alignés sur l'OMS, le SAGE, CDC Afrique et d'autres normes et orientations) et le soutien en vue des approbations réglementaires initiales.

Activités non liées aux vaccins et à la vaccination

Bien que la majorité de ces fonds au titre du CDS reprogrammés soient destinés à soutenir les activités liées à la vaccination, certains investissements au-delà de la vaccination seraient

éligibles (sur la base des enseignements tirés des premières activités de riposte à la pandémie de COVID-19 et des besoins des pays).⁶ Un exemple clé ici serait la flexibilité visant à soutenir des interventions ciblées susceptibles de contribuer à limiter ou à éviter la propagation de la maladie (par exemple, des mesures de prévention et de contrôle des infections) et/ou à protéger le personnel de santé en première ligne (par exemple, l'achat d'équipements de protection individuelle).

Protection de la vaccination systématique pendant la période de riposte à le mpox

Au-delà des cas susmentionnés, les investissements liés à la protection de la vaccination systématique sont également éligibles. Les activités menées dans le cadre de cet objectif pourraient inclure la vaccination précoce du personnel de santé, l'élaboration de plans d'urgence « protéger la vaccination systématique », l'intensification des activités liées au maintien de la demande et de la confiance dans la vaccination et des efforts de communication plus larges.

Le périmètre des dépenses éligibles est plus large dans le cadre de la procédure de reprogrammation (i. et ii.) que dans le cadre de la procédure relative aux livraisons de vaccins contre le mpox de Gavi (i. uniquement).

Dépenses non éligibles pour le financement des livraisons de vaccins contre le mpox et la reprogrammation du CDS pour la riposte à l'épidémie de variole simienne

- Activités liées à la riposte aux épidémies et à la vaccination qui ne sont pas alignées sur les plans nationaux ou infranationaux des pays ;
- Investissements majeurs dans les infrastructures et les immobilisations ;
- Dépenses importantes qui ne démontrent aucun lien avec le mpox;
- Formations qui ne sont pas fondées sur les normes de l'OMS ou des entités régionales pertinentes (telles que CDC Afrique) ;
- Indemnisation du personnel de santé qui n'est pas directement liée à la riposte à l'épidémie de variole simienne, à la protection de la vaccination systématique et qui n'est pas de nature limitée dans le temps ;
- Acquisition d'équipements de la chaîne du froid pour des motifs de non-performance, de qualité et de sécurité ;

⁶ <https://www.gavi.org/sites/default/files/programmes-impact/our-impact/Evaluation-Gavi-COVID-19-Final-report.pdf>

- Déploiement de données ou d'efforts liés à la santé numérique sans établir la capacité d'utiliser les données générées.

Processus de demande auprès de Gavi

Les pays éligibles doivent signaler à leur Responsable pays à Gavi (SCM) et à leur Responsable du programme (PM) leur intérêt pour le soutien financier dans le cadre de l'épidémie de variole simienne. Le/la SCM/PM fournira des orientations au pays sur les activités éligibles qui peuvent être prises en compte pour un soutien au financement (*conformément à ce qui est indiqué dans la section Financement des livraisons ci-dessus*) et le processus de demande.

Sources de financement des livraisons de vaccins contre le mpox en fonction de l'état de l'allocation des vaccins du pays

État de l'allocation de vaccins du pays	Principale source de financement des livraisons de vaccins contre le mpox	Source de financement complémentaire
Pays disposant de doses Gavi allouées (APA ou facilitées par Gavi)	Financement des livraisons de vaccins contre le mpox	Reprogrammation du CDS
Pays sans doses Gavi allouées	Reprogrammation du CDS	N/A

Voie 1 : Financement des livraisons de vaccins contre le mpox

Les pays éligibles selon les modalités énoncées ci-dessus sont invités à élaborer leur demande à l'aide d'un formulaire de demande simplifié et d'un budget de haut niveau.

Les pays auront jusqu'au 31 janvier 2025 pour soumettre leur demande et les documents requis à l'adresse e-mail suivante proposals@gavi.org, avec une copie adressée à leur Responsable pays à Gavi (SCM) et à leur Responsable du programme (PM).

Pour les demandes reçues le mercredi avant 17h00 CET⁷, Gavi facilitera un examen rapide auprès du Comité d'examen indépendant (CEI), le résultat des examens étant attendu avant 17h00 CET le vendredi de la semaine de réception de la demande.

Exigences relatives aux documents de demande de financement des livraisons de vaccins contre le mpox

1. Formulaire de demande de financement des livraisons de vaccins contre le mpox dûment rempli <https://www.gavi.org/fr/actualites/librarie-de-documents/formulaire-demande-financement-pour-distribution-vaccination-mpox>
2. Un fichier de budget détaillé distinct de Gavi n'est pas nécessaire, mais une ventilation générale du budget est requise dans le cadre du formulaire de demande.
3. Les demandes doivent être signées par le/la ministre de la Santé (ou par son/sa représentant(e))
4. Le formulaire de demande doit être accompagné :
 - i. du plan de vaccination contre le mpox et/ou du Plan national de préparation et de riposte à le mpox (version provisoire ou finale)
 - ii. Signature des Conditions générales de Gavi relatives aux vaccins contre le mpox
 - iii. Preuve de l'acceptation de l'allocation des doses facilitées par Gavi

Voie 2 : Reprogrammation du CDS

- Les pays éligibles doivent envisager une reprogrammation des subventions accordées au titre du CDS sur la base d'un examen des fonds disponibles ou des activités dont les priorités peuvent être « revues à la baisse ». Gavi ne conseille pas aux pays de reprogrammer les fonds qui sont fermement engagés en faveur d'autres priorités convenues, telles que le Grand rattrapage, la priorité accordée à la vaccination contre la COVID-19 et les activités de renforcement des systèmes de santé.
- Les demandes de reprogrammation du CDS peuvent atteindre un montant de 5 millions de dollars US maximum ou 20 % de la valeur de la subvention (selon le montant le moins élevé) et seront examinées par le Secrétariat. Toute demande dépassant ce seuil ne sera examinée qu'à titre exceptionnel. Conformément aux procédures opérationnelles actuelles de réallocation, les demandes seront approuvées par l'équipe du pays et les directeurs de segment, sans examen par le Comité d'examen indépendant.

⁷ Veuillez noter que les demandes ne seront pas acceptées ni examinées pendant la semaine du mercredi 25 décembre 2024 et du mercredi 1^{er} janvier 2025.

- Veuillez suivre les [étapes du processus de reprogrammation](#) et remplir le modèle de reprogrammation du CDS (en [anglais](#) et en [français](#)).
- Afin de faciliter l'identification des lignes budgétaires pertinentes pour la riposte à l'épidémie de variole simienne, les activités doivent être identifiées dans le budget à chaque ligne pertinente en ajoutant le texte « mpox_XX », par exemple : « mpox_supervision transport », « mpox_freezer ».

Exigences en matière de documents pour les demandes de reprogrammation :

1. Formulaire de demande dûment rempli dans le cadre de la riposte à l'épidémie de variole simienne à des fins de reprogrammation ; [[Formulaire de demande](#)]
2. Budget – Modèle de budget de réallocation [CDS en [anglais](#) et en [français](#) / [Modèle de reprogrammation du RSS](#)]

Cette note d'orientation est pertinente pour la durée du soutien de Gavi à l'épidémie de variole simienne (liée à la durée de la déclaration de l'épidémie par l'OMS et CDC Afrique) et pourra être mise à jour ultérieurement, à mesure de l'évolution de l'épidémie et de la riposte de Gavi.

FAQ

Vous trouverez les questions fréquemment posées [ici](#)

Annexe 1 – Pays éligibles à la reprogrammation des subventions accordées au titre du CDS de Gavi

Liste des pays africains qui ont signalé des cas suspects ou confirmés depuis le début de l'année 2024 (sur la base des données du tableau de bord des données de l'OMS sur le mpox, 3 novembre 2024)⁸

Burundi
Cameroun
RCA
République du Congo
Côte d'Ivoire
RDC
Ghana
Guinée
Libéria
Kenya
Nigeria
Rwanda
Ouganda
Zambie
Zimbabwe

⁸ Veuillez noter que le Secrétariat de Gavi continuera à surveiller le signalement des cas suspects et confirmés dans les données de l'OMS et de CDC Afrique – cette liste de pays éligibles pourrait par conséquent s'élargir.